



## Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 11, n°2 | Juillet 2020

En temps de crise, prendre le temps

---

# Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ?

Denis Requier-Desjardins

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/17448>

DOI : [10.4000/developpementdurable.17448](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17448)

ISSN : 1772-9971

### Éditeur

Association DD&T

### Référence électronique

Denis Requier-Desjardins, « Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 11, n°2 | Juillet 2020, mis en ligne le 24 juillet 2020, consulté le 26 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/17448> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17448>

---

Ce document a été généré automatiquement le 26 juillet 2020.



*Développement Durable et Territoires* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

---

# Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ?

Denis Requier-Desjardins

---

Ce texte fut publié, la première fois, le 20 janvier  
2009 : Territoires – Identités – Patrimoine : une  
approche économique ? (dossier 12, janvier 2009)

- 1 Dans les débats sur le développement durable, la référence à la dimension territoriale est largement présente (Brodhag, 2002). De même il est fait de plus en plus référence à la gestion patrimoniale des ressources naturelles, par exemple dans le débat sur les aires protégées, cette référence au patrimoine s'inscrivant dans différentes échelles géographiques, du local au mondial. Enfin la réflexion sur le patrimoine conduit souvent à mettre en avant son lien avec l'identité et la diversité culturelle. La référence à la notion de territoire est présente depuis déjà deux décennies dans la littérature économique, appliquée à de nombreux domaines, l'analyse des structures industrielles, l'environnement, l'agroalimentaire, le tourisme. Cela ne signifie d'ailleurs pas pour autant que ce concept ait trouvé sa place dans l'appareillage théorique de la discipline. Plus récemment les concepts d'identité et de patrimoine ont également été revendiqués par l'analyse économique. Or la correspondance des références identitaire ou patrimoniale avec celle du territoire se retrouve de manière assez fréquente par exemple en géographie (Di Meo, 1994). On peut donc légitimement s'interroger sur leurs correspondances éventuelles en économie.
- 2 Dans cet article, nous nous proposons d'examiner dans quelle mesure la référence à l'identité et au patrimoine permettent de préciser les bases d'une éventuelle appropriation du concept de territoire par la théorie économique. Tout d'abord nous ferons le bilan de cette appropriation dans la littérature économique. Ce bilan permettra de mettre en évidence les points suivants :
  - Le territoire n'est pas initialement un concept économique, même si l'espace est présent à des degrés divers dans l'analyse économique dite « standard ».
  - La référence au territoire est au départ le fait de courants hétérodoxes en économie, institutionnalistes et ouverts à la pluridisciplinarité. Le développement récent de ces

courants, en particulier autour de l'économie des proximités, aboutit d'ailleurs plutôt à la marginalisation du concept de territoire.

- 3 En second lieu nous montrerons que l'approche du territoire par la qualification constitue une voie d'endogénéisation du concept. Elle est néanmoins indissociable de la réflexion économique sur la notion de patrimoine et d'identité, qui est en cours de constitution. Nous envisagerons d'abord les avancées récentes de la discipline sur l'approche des deux notions de patrimoine et d'identité. Nous montrerons ensuite que la seule approche économique qui considère le territoire comme une variable endogène est celle de l'ancrage territorial des actifs, qui renvoie notamment aux théories économiques de la qualification mais aussi à l'appropriation patrimoniale d'une identité territoriale. Ce texte a ainsi pour ambition d'être un élément de dialogue avec la géographie pour laquelle ces trois notions sont étroitement articulées.

## 1. Un bilan de l'approche économique du territoire

- 4 Le bilan de l'ensemble des contributions des économistes consacrées à « l'économie du territoire » depuis l'apparition de cette thématique, notamment grâce aux apports des économistes néo-marshalliens dans les années 1970, peut s'organiser autour de deux propositions.

### 1.1. Le territoire n'est pas initialement un concept économique, même si l'espace est présent à des degrés divers dans l'analyse économique dite « standard »

- 5 Dans les disciplines où la notion de territoire est présente sans contestation, géographie et écologie essentiellement, le territoire renvoie à une définition d'un ensemble de relations entre une population et un espace. Cet ensemble de relations constitue un système dans lequel chacun des deux éléments ne peut s'appréhender qu'en référence à l'autre. En écologie, la notion d'écosystème met en relation des espèces vivantes et un espace donné. On peut dans ce cadre définir le territoire d'une population d'individus d'une espèce donnée comme l'espace où elle trouve les ressources pour assurer sa propre reproduction. Par analogie les géographes définissent une relation entre une population et l'espace sur lequel elle vit et se développe : pour Di Méo, le concept de territoire réunit les notions d'espace de vie, lié aux pratiques, d'espace vécu, lié aux représentations de ces pratiques et d'espace social, lié à l'imbrication des lieux et des rapports sociaux. Il note l'importance de la construction d'une appartenance, d'une identité collective comme une expérience concrète de l'espace social. En sciences politiques le territoire renvoie à un espace délimité sur lequel s'exerce la « violence légitime » d'une autorité politique. Mais l'espace politique ainsi créé repose bien sur la liaison biunivoque entre une société civile et un pouvoir politique sur un territoire donné.
- 6 En contraste avec ces approches, on peut avancer que l'économie spatiale, branche de l'analyse économique qui s'intéresse à l'espace, est largement a-territoriale, du fait de l'absence de la prise en compte d'une telle relation biunivoque. En effet la théorie économique, particulièrement le courant dominant néo-classique, aborde l'espace avant tout comme le socle des activités économiques. Dans cette approche la relation

entre les activités des agents économiques et l'espace est univoque, l'espace n'intervenant que dans la question de la localisation des activités, la localisation, comme élément du comportement des agents économiques, étant d'ailleurs implicitement réversible sous la forme de la délocalisation. L'économie spatiale abordera donc la question de la localisation essentiellement à travers la recherche de la définition d'un « équilibre spatial », qui peut être considéré comme une version spatialisée de l'équilibre général. Cependant l'exploration des conditions de cet équilibre permet de mettre en évidence des facteurs d'équilibre spatialisés multiples, notamment en fonction des structures de coûts de transport, de sorte que la prise en compte de l'espace conduit logiquement à remettre en cause les conditions de la concurrence pure et parfaite, la distance étant par elle-même un facteur de position monopolistique. Ainsi la discussion autour des modèles de concurrence spatiale, dans la filiation de Hotelling (1929), aboutit à la réintroduction d'un équilibre de concurrence monopolistique.

- 7 Par ailleurs, certains domaines de la théorie économique dite « standard » doivent s'appuyer sur une conceptualisation d'un espace borné dont les limites fixent la mobilité des facteurs de production. C'est notamment le cas du concept de nation en économie internationale, caractérisé par une proportion de facteurs immobiles spécifique, et donc une spécialisation.
- 8 Cette présence du concept de nation se retrouve en économie de la croissance et du développement :
  1. Les divergences de croissance du revenu par tête se réfèrent à des nations, ce qui renvoie à des espaces dont la taille peut être très variable. Lucas (1988) souligne d'ailleurs que la référence aux nations dans ce contexte a un caractère très contingent, lié à la disponibilité de statistiques à cette échelle, mais que la question de la divergence des rythmes de croissance peut s'appliquer à tous les types d'espace ;
  2. L'émergence des théories de la croissance endogène apporte une dimension supplémentaire : le caractère endogène des facteurs de croissance renvoie à l'espace national qu'il spécifie (infrastructure, capital humain...) : on peut se demander si l'espace ainsi spécifié par des facteurs endogènes ne définit pas implicitement une relation entre une population et un espace, donc un territoire.
- 9 Enfin l'économie publique locale pose la question de l'effet géographique des biens publics locaux, que ce soit du fait du coût d'accès à la zone où s'exerce les effets de non rivalité ou de non exclusivité ou que ce soit du fait du débordement de ces effets au-delà d'une circonscription de financement<sup>1</sup>. Ceux-ci sont certes définis, comme les biens publics en général, par les propriétés de non rivalité et de non exclusivité, mais celles-ci ont un effet géographique limité qui conduit à envisager leur offre par des « gouvernements locaux » dont la compétence renvoie à un territoire (au sens où il y a relation biunivoque de définition entre l'autorité et le territoire qu'elle administre). Dans la mesure où ces gouvernements locaux sont conçus comme des offreurs de biens publics locaux qui font face à une demande, la question de l'équilibre de l'offre et de la demande de biens publics locaux, dans les conditions paréto-optimales de l'équilibre général, conduit à poser la question de la délimitation optimale de leur territoire. Les théories du « Fédéralisme Financier » (Tiebout, 1956 ; Oates, 1968) prédisent l'homogénéisation des préférences dans un territoire défini administrativement par une autorité publique et recommandent la multiplication des gouvernements locaux de façon à réaliser l'adéquation la plus fine possible, par l'intermédiaire du « vote avec les pieds », de l'offre et de la demande de biens publics. Ce type de modèle peut permettre

de rendre compte de la « concurrence des territoires » par leur différenciation, mais il permet aussi d'établir une correspondance entre les systèmes de préférences des populations et les espaces qu'elles occupent.

- 10 Plus récemment les analyses du courant de « l'économie géographique » se situant dans le cadre paradigmatique et méthodologique de la théorie néo-classique, mais réintroduisant les rendements croissants et la concurrence imparfaite, mettent en évidence des équilibres spatiaux multiples et donc des effets de trajectoire débouchant sur des phénomènes de concentration et de spécialisation géographique des activités économiques. Mais elles le font sans recours explicite à la notion de territoire. L'économie géographique constitue en effet essentiellement une analyse des effets d'agglomération qui prolonge l'approche en termes d'équilibres multiples tout en dressant une taxonomie des externalités d'agglomération : les processus d'agglomération structurent l'espace et le différencient par ses activités économiques. Cependant ce corpus s'arrête là où commencent les apports de l'économie industrielle et notamment de l'économie du changement technique pour expliciter le mécanisme des « externalités technologiques ». Si elles sont incluses dans la liste des forces centripètes et des forces centrifuges, à côté des externalités dites pécuniaires, ce n'est que pour constater leur aspect « tautologique » dans le cadre des modèles d'économie géographique (Krugman, 1991).
- 11 Si « l'économie géographique » est un prolongement de l'économie spatiale néo-classique sous hypothèse de concurrence imparfaite, elle peut néanmoins mettre en évidence des effets de cristallisation des activités économiques et de dépendance par rapport au sentier sur des espaces géographiques qui de ce fait apparaissent différenciés (par exemple sur le mode de la dualité centre - périphérie) ; elle permet donc de repérer un effet géographique des processus de localisation. À aucun moment toutefois elle ne mobilise en tant que telle la notion de territoire, même implicitement : la différenciation des espaces y est d'ailleurs plus le produit d'effets de taille de marché que de facteurs endogènes de croissance.
- 12 Les théories de la croissance endogène, qui partagent un certain nombre de points communs avec le courant de l'économie géographique, rendements croissants et dépendance par rapport au sentier notamment, mais qui privilégient plutôt les externalités non pécuniaires de capital humain par rapport aux externalités pécuniaires de taille du marché, identifient des trajectoires de développement liées à des facteurs endogènes propres aux pays. Si on admet l'aspect conventionnel de la référence aux pays souligné par Lucas (1988) et corrélativement la pertinence de la démarche pour toute échelle spatiale, l'affirmation d'un lien entre les facteurs endogènes de croissance et les relations sociales définies sur ces espaces nous rapproche d'une construction sociale de l'espace et donc du territoire même si le terme n'est pas prononcé.
- 13 Si on fait le bilan de ces approches, que l'on considère généralement comme dérivées du paradigme néoclassique dominant, on peut donc avancer que le territoire se dessine en creux comme une absence, dans la mesure où ces approches mettent en évidence, au plan des facteurs endogènes de croissance, des biens publics locaux, de la prise en compte de la concurrence monopolistique et de la mise en évidence des effets de dépendance par rapport au sentier, une « cristallisation spatiale » de ces différents éléments. Mais on doit également constater que, dans le cadre de ces théories, la

référence aux externalités, d'agglomération ou de capital humain, est censée épuiser le sujet.

## 1.2. La référence au territoire est en économie au départ le fait de courants hétérodoxes. Mais le développement récent de ces courants aboutit dans certains cas à la marginalisation du concept

- 14 C'est au sein de courants considérés comme hétérodoxes au sein de la discipline économique que la référence au concept de territoire est apparue explicitement.
- 15 Elle s'est faite essentiellement à travers la constatation empirique des effets apparents sur l'efficacité économique d'éléments constitutifs d'une relation de caractère identitaire postulée entre un espace et une population. La pertinence de la référence au territoire dans ces approches économiques est donc dépendante du maintien effectif et de la résilience de ces effets dans le temps.
- 16 Les apports fondateurs initiaux sont généralement référés à deux courants proches :
  1. les apports néo-marshalliens des économistes italiens étudiant les districts industriels renforcés par la contribution, à la frontière de l'économie et de la science politique, de Piore et Sabel (1984) sur la généralisation de la « spécialisation flexible » ;
  2. les approches en termes de « milieux innovateurs » développées notamment par le GREMI<sup>2</sup>, pour expliquer les performances localisées de l'innovation.
- 17 Ces deux apports étaient fondamentalement orientés vers des préoccupations d'économie industrielle et de l'innovation, donc dans une référence plus large à une vision de la dynamique économique en dehors du paradigme de la croissance équilibrée.
- 18 Les références théoriques sous-jacentes à ces analyses peuvent d'ailleurs être considérées comme institutionnalistes au sens large :
  1. que ce soit l'analyse d'arrangements organisationnels territorialisés, notamment les réseaux de petites entreprises, replacés dans le *continuum* marchés-organisations, ce qui implique la référence à l'approche williamsonienne des coûts de transaction ;
  2. que ce soit l'analyse de la constitution de savoir-faire spécifiques territorialisés ce qui renvoie à l'économie évolutionniste du changement technique, notamment à travers une mise en valeur des éléments de connaissance tacite liée à la concentration géographique, pouvant conduire à l'inscription territoriale (ou l'ancrage) de trajectoires technologiques spécifiques (cf. l'exemple de Bologne sur les technologies de l'emballage et du conditionnement).
- 19 En tout état de cause la référence au territoire est présentée implicitement comme un emprunt aux autres disciplines, ce que manifeste très clairement par exemple le titre de l'article de Beccatini (1992) sur le concept de district industriel : « le district industriel une notion *socio-économique* » (Souligné par nous). Cette démarche peut d'ailleurs être rapprochée de l'approche polanyienne de « l'encastrement » dans une perspective d'anthropologie économique (Abramovay, 2005).
- 20 Le caractère « socio-économique » des districts industriels et des Systèmes Productifs Locaux (SPL) aboutit à considérer un recouvrement du territoire et de l'organisation productive formé par les réseaux de petites entreprises, puisque ceux-ci sont issus de réseaux sociaux basés sur une identité partagée à l'échelle d'un territoire. L'étape suivante du raisonnement peut être l'assimilation du territoire à une forme

d'organisation productive marquée par des règles partagées par tous les acteurs d'un territoire et l'existence d'un dedans et d'un dehors, d'une « frontière » territoriale de cette organisation en réseau.

- 21 Cependant cette vision d'une assimilation totale du territoire et de l'organisation, qui suppose une résilience forte du système local, va être remise en cause par un certain nombre d'évolutions constatées empiriquement qui mettent en question l'effectivité de la résilience des districts et des SPL « réels ». Certains districts « historiques » notamment en Italie, connaissent une déconstruction liée à l'entrée d'acteurs industriels extérieurs et au renforcement des liens de certains acteurs du district avec ces acteurs extérieurs<sup>3</sup>. La portée de cette évolution sur l'approche analytique des districts est bien illustrée par l'autocritique de Sabel (2001) sur la conception « romantique » artisanale des districts, qu'il avait développée dans les années 1980 et qui ne correspond plus au fonctionnement de la connaissance dans les ensembles localisés ni aux réalités de leur spécialisation. Le délitement de certains districts conduit à relativiser la portée de « l'effet territoire » qui les définit.
- 22 L'analyse des clusters et des « chaînes de valeur globale », développée par les chercheurs de l'IDS<sup>4</sup> (Nadvi, Schmitz, 1999) et par Gereffi (1999), si elle s'adresse au même objet empirique que les analyses en termes de SPL<sup>5</sup>, trouve son enracinement dans le concept de cluster développé par Porter, au départ sans référence à la concentration géographique puisque le cadre d'analyse est national (il s'agit d'une des voies de définition d'un « système national d'innovation »). Sa reprise par les chercheurs de l'IDS, en articulation avec une approche des « chaînes de valeur globale », renvoie à la concentration géographique d'entreprises spécialisées, mais sans référence explicite à la notion de territoire, même si les cas étudiés insistent sur l'identité partagée des entrepreneurs de ces clusters, au moins dans la phase initiale de leur développement (comme par exemple l'importance de l'origine allemande des premiers industriels de la chaussure de la vallée de Sinou, relevée par Schmitz (1995)). La problématique s'apparente plus à l'identification d'un découpage pertinent du système productif en fonction des externalités et de la répartition des actifs stratégiques. Le résultat est d'ailleurs actuellement une tendance de plus en plus marquée dans le courant à la remise en question de la résilience des clusters, intégrés dans la structure des « filières globales », qui fait pendant aux doutes sur la résilience des districts. Les conditions de l'efficacité collective, qui leur permet une intégration effective à ces filières globales, ne sont réunies que dans certains d'entre eux (Giuliani *et al.*, 2005).
- 23 Au niveau théorique certains auteurs vont distinguer la validité générale de l'interrogation sur l'importance des liens de proximité territoriale dans le comportement des acteurs, du résultat effectif et contingent de la consolidation d'un territoire productif : Pecqueur (1992) marque de ce point de vue un tournant en posant le problème de la territorialité, qu'il distingue du territoire, comme un élément du comportement des agents économiques éventuellement individuels. Les agents économiques intègrent à leur stratégie la prise en compte de leur proximité aux ressources et aux autres acteurs, mais cela ne signifie pas pour autant que l'on débouche sur la constitution d'un territoire au sens d'une dynamique productive territorialisée. Ce tournant va être ratifié par le développement de « l'économie des proximités ».
- 24 L'économie des proximités considère tout d'abord que différentes formes de proximité sont mobilisées par les acteurs économiques dans leurs stratégies non seulement

d'allocation mais également de création de ressources, individuelles ou collectives. Elle opère notamment une distinction entre proximité géographique et proximité organisée. Cette dernière forme de proximité elle-même se subdivise : la proximité organisationnelle est basée sur une « logique d'appartenance » à une même organisation alors que la proximité institutionnelle est basée sur une « logique de similitude » des représentations, des valeurs et des règles<sup>6</sup>. C'est l'articulation des deux formes de proximité qui peut éventuellement conduire à des dynamiques localisées, mais la proximité géographique en l'absence de proximité organisée ne peut être suffisante, elle peut même être une source de conflit, notamment en cas de conflit d'usage sur des ressources localisées (Caron, Torre, 2005).

- 25 Les analyses de la proximité peuvent donc mener vers la marginalisation du rôle de la proximité géographique. Elles se veulent d'ailleurs explicitement une critique des approches précédentes en termes de « territoire postulé », notamment à travers la prise en compte d'une « identité territoriale » posée de manière exogène, dont les effets sont ensuite identifiés dans le dynamisme des réseaux d'entreprises ou des savoir-faire au plan local.
- 26 En fait on peut identifier deux tendances dans le courant de l'économie des proximités selon le statut donné à la proximité géographique. Un premier courant (représenté notamment par Rallet, 2002) insiste sur le caractère de plus en plus secondaire de la proximité géographique dans le développement des interactions non marchandes et des réseaux qui conditionne la création de ressources productives. Il invoque notamment la diminution des coûts de transport et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs il tend à considérer que la confiance entre les acteurs et les règles naissent avant tout des interactions productives : la confiance n'a alors qu'une dimension fonctionnelle née d'interactions répétées. Un second courant au contraire insiste sur la référence à la proximité institutionnelle qui peut, dans la perspective Northienne de la distinction entre organisations et institutions (« règles du jeu ») renvoyer à une cristallisation sur le long terme de ces règles elles-mêmes, avec un effet de « dépendance par rapport au sentier ». Cette cristallisation a une dimension territoriale dans l'analyse de North qui se réfère à des ensembles nationaux ; elle peut être étendue à des niveaux infra-nationaux (Filippi, 2004). Dans ce cas cette dimension territoriale contribue donc à définir une identité territoriale à travers « l'ancrage territorial » de ces actifs institutionnels.
- 27 Certains auteurs s'inscrivant dans le débat sur les proximités vont d'ailleurs rechercher du côté du courant de la régulation une possibilité d'intégration du territoire dans l'analyse économique hétérodoxe. Cette démarche peut s'appuyer sur la constatation qu'une des cinq formes institutionnelles définissant le mode de régulation est la forme de l'État-nation, dont la base territoriale n'est pas niable. L'application des analyses de la régulation à des territoires sous-nationaux, telle que celle tentée à travers la notion de « dispositif régulateur territorial » (Gilly et Pecqueur, 2000) pourrait dès lors permettre au territoire d'être considéré comme une forme institutionnelle localisée intégrée dans ce « dispositif régulateur ». Mais de telles analyses s'inscrivent dans les tentatives encore floues de définition d'un mode de régulation « post-fordiste » et le caractère endogène à un mode de régulation, encore à définir, de cette forme institutionnelle reste à démontrer.
- 28 On doit donc conclure de cette brève révision des analyses des dynamiques « situées » que le concept de territoire est loin d'être enraciné dans l'analyse économique, même

dans les courants institutionnalistes, *a priori* les plus ouverts à son intégration. La question de son fondement théorique dans la discipline reste posée.

## 2. Territoire, patrimoine et identité

- 29 L'existence d'un fondement théorique du concept de territoire, endogène à la discipline économique, serait cependant garantie si on pouvait concevoir la référence au territoire comme la base d'une caractéristique incontournable des biens et des actifs : c'est ce que traduit notamment la notion d'ancrage territorial, renvoyant à une caractéristique de qualité de ces mêmes biens et actifs. Cette notion d'ancrage suppose toutefois, pour être opératoire dans ce contexte, une relation sur la durée entre un territoire et un complexe de biens et d'actifs, relation qui doit être conservée pour maintenir la caractéristique territoriale du bien. Cette relation renvoie alors à un processus de patrimonialisation, relation qui implique justement cette exigence de conservation. Ce processus de patrimonialisation spécifie le territoire et il exprime donc une identité territoriale. Un retour vers l'approche de ces deux concepts en économie est donc indispensable avant de fonder le caractère endogène du concept de territoire dans la discipline économique par la référence à l'ancrage territorial.

### 2.1. Le patrimoine et l'identité : des concepts économiques ?

- 30 Le patrimoine est largement invoqué dans la définition d'une approche des trajectoires de développement durable au plan territorial. Il est défini par Ollagnon (1989) comme *l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par l'adaptation en milieu évolutif*. Il renvoie donc à l'héritage et à la transmission (le temps) mais aussi au territoire (l'espace) dans la mesure où le territoire peut être considéré comme un espace identitaire.
- 31 La notion peut de ce fait être opposée à, ou à tout le moins différenciée de, la notion de capital (par exemple capital naturel mais aussi capital humain ou social). Les économistes qui l'emploient se placent généralement dans une approche pluridisciplinaire (Ollagnon, 1989) et adoptent une attitude critique et hétérodoxe vis-à-vis de la théorie économique dominante ou « *l'économicisme* » (Barrère *et al.*, 2005 ; Nieddu, 2005 ; Vivien, 2005 ; Ollagnon, 1989 ; Du Tertre, 2007). De plus l'émergence de cette notion tient beaucoup à la montée de la notion de patrimoine naturel en économie de l'environnement et des ressources naturelles et à celle de patrimoine commun de l'humanité (cf. les débats entre conservation et préservation). En tout état de cause Vivien (2005) reconnaît cependant que la notion de patrimoine renvoie à une forme d'appropriation par les sociétés humaines : le patrimoine commun n'est d'ailleurs pas uniquement constitué d'éléments naturels mais aussi culturels, notamment architecturaux. Mais cette appropriation est collective et concerne des « groupes patrimoniaux ». La question posée est celle de la définition de ces « groupes patrimoniaux », plus ou moins étendus et dont la définition peut varier. La proposition avancée, notamment par Ollagnon dans le cadre de la méthode de « l'audit patrimonial », est de faire émerger par des méthodes participatives à la fois les « groupes patrimoniaux » et les éléments du patrimoine. De telles méthodes sont appliquées au niveau d'un territoire où se pose la question de la conservation

d'éléments naturels ou culturels<sup>7</sup>. Ce processus traduit la construction d'une ressource patrimoniale par la mobilisation d'un processus d'action collective. Il est en cohérence avec les approches de l'économie des proximités.

- 32 Barrère (2007), tout en se situant dans cette approche pluridisciplinaire et opérationnelle, tente cependant une approche du patrimoine comme un concept économique. Le patrimoine est alors défini comme un complexe d'actifs et d'institutions en interaction, référés à un titulaire qui peut être individuel ou collectif.
- 33 Selon cette approche, le patrimoine ne peut être assimilé au capital d'une part à cause de sa référence à la durée et à l'apprentissage, en second lieu du fait qu'il intègre des éléments non-marchands, mais aussi en troisième lieu parce qu'il n'est pas agrégable. Il peut y avoir des conflits de patrimonialisation entre différents niveaux et le patrimoine collectif ne se réduit pas à l'addition des patrimoines individuels. On doit en déduire logiquement que les processus de construction des « groupes patrimoniaux » peuvent aboutir à des résultats très différents en fonction de la résolution de ces conflits et du poids des différents porteurs du patrimoine<sup>8</sup>. Barrère (2003) utilise d'ailleurs cette approche du patrimoine en référence à des dynamiques territoriales (exemple de l'AOC Champagne) et introduit l'idée que la patrimonialisation est le résultat d'un compromis entre acteurs dont certains occupent une position dominante. Ce faisant il montre qu'elle est constituée en actif spécifique approprié et valorisé par une catégorie d'acteurs (en l'occurrence les grandes maisons de champagne dans le cas de l'AOC Champagne).
- 34 L'opposition ainsi posée entre patrimoine et capital est cependant relative. En premier lieu l'existence d'éléments non marchands ne signifie pas qu'ils ne participent pas à la création de ressources et à l'accumulation des richesses : Du Tertre (2007) utilise le terme « externalités-ressources » pour désigner ces éléments in-intentionnels non marchands<sup>9</sup>. Dans la mesure où ils peuvent être associés à un flux de richesse, leur valorisation par un processus de capitalisation est toujours possible. De même, le critère de non agrégation renvoie en fait à sa non-fongibilité, qui est censée interdire notamment la substitution d'un patrimoine à un autre. Or on sait que la question de la fongibilité qui renvoie à la fois à celle de la mesure et à celle de la substitution est fondamentale dans les débats sur le capital (Requier-Desjardins, 2003). La question de la substituabilité limitée du capital naturel ou du capital social aux autres types de capital est notamment posée comme le critère qui permet de caractériser la soutenabilité dite « forte ». Ce critère ne suffit donc pas à poser une distinction absolue entre ces deux notions. Par ailleurs les acteurs ne peuvent-ils pas éventuellement substituer une référence patrimoniale à une autre ? La relation patrimoniale est-elle donnée et fixée une fois pour toutes pour tous les titulaires de patrimoine ?
- 35 Par ailleurs, et de manière assez paradoxale si on admet l'opposition entre capital et patrimoine, la définition du patrimoine comme un concept économique conduit à la problématique de sa valorisation<sup>10</sup>. Cela suppose que les caractéristiques patrimoniales puissent être effectivement recherchées non seulement par les titulaires du patrimoine, qui les construisent, mais également par des acteurs qui n'en sont pas titulaires, mais qui les demandent à travers la demande des actifs et des biens qui les portent, comme on peut le voir dans le cas de la consommation touristique ou de celle des produits du terroir. La caractéristique patrimoniale devient alors une caractéristique de qualité construite par un processus cognitif et assurant la coordination d'une offre et d'une demande sur un marché.

- 36 La possibilité d'une valorisation du patrimoine entraîne alors deux séries de conséquences. Du côté des titulaires du patrimoine, d'une part, l'existence d'un revenu lié à sa valorisation, revenu que peut être comparé à d'autres, issus de la valorisation d'autres actifs, fournit la base d'une valorisation par capitalisation et d'une comparaison de la rentabilité de l'actif patrimonial avec d'autres. Au moins théoriquement le patrimoine peut se trouver intégré à un portefeuille d'actifs et acquérir ainsi une certaine fongibilité. D'autre part, du côté des « demandeurs de patrimoine », la patrimonialisation apparaît comme un dispositif de qualification de l'actif. Mais le patrimoine acquiert là aussi une certaine fongibilité, dans la mesure où, pour les « consommateurs de patrimoine », un choix pourra être effectué entre différents ensembles de biens et services à caractéristique patrimoniale, ce qui peut contribuer à donner à la référence patrimoniale un caractère en partie générique et non plus spécifique (cf. la concurrence des « destinations » touristiques, même qualifiées spécifiquement)<sup>11</sup>.
- 37 Cette approche en termes d'offre et de demande de patrimoine pose la question à la fois de la production du patrimoine et des conditions d'accès à ce patrimoine. Pour ce qui concerne les titulaires du patrimoine qui crée de la valeur à partir des éléments patrimoniaux, Du Tertre (2007) insiste sur les conditions culturelles et institutionnelles d'accès au patrimoine et sur l'importance des relations entre acteurs sur le temps long. Mais du côté de la demande de caractéristique patrimoniale, l'identification des offreurs par les demandeurs se fait par la prise en compte de la relation bi-univoque entre les titulaires du patrimoine et le patrimoine, c'est-à-dire le caractère identitaire de cette relation. C'est d'ailleurs ce caractère identitaire qui valide la qualité de la référence patrimoniale. La valorisation économique du patrimoine s'appuie donc sur la perception par la demande du caractère identitaire du patrimoine.
- 38 Sur cette base on pourrait avancer que la fongibilité économique du patrimoine a en fait un caractère virtuel, dans la mesure où les acteurs concernés ne la prendront pas en compte du fait justement de ce caractère identitaire. Mais si on admet que les acteurs puissent dans certaines situations changer leurs références patrimoniales, cela implique également le changement de l'identité qui les fonde. On est donc amené à s'intéresser à la manière dont les acteurs intègrent une référence identitaire et éventuellement la font évoluer en fonction de leur environnement. Or la notion d'identité fait maintenant l'objet d'un débat chez les économistes. On peut donc interroger le lien du patrimoine, lié au territoire, à l'identité à travers la prise en compte de ces apports.
- 39 L'introduction du concept d'identité dans la théorie économique résulte de l'apport d'Akerlof et Kranton (1999 et 2005) qui introduisent l'identité (« a person's sense of self ») comme argument de la fonction d'utilité d'une personne. L'identité est décrite comme l'image que la personne a de soi comme individu et comme membre d'un groupe. Cette image peut générer plus ou moins de satisfaction chez la personne. La valorisation de cette identité par les autres, qui peut prendre une forme marchande, peut être considérée justement comme une source d'utilité.
- 40 Cette définition met bien en avant l'identité d'un groupe, ce qui correspond à la vision de l'identité que véhicule la notion de patrimoine et celle de « groupe patrimonial », mais la perception de l'identité est essentiellement personnelle à travers une fonction d'utilité. La question posée est donc celle de savoir si l'identité d'un groupe, telle qu'identifiée par exemple par une relation patrimoniale à l'échelle d'un territoire, peut

être définie en l'absence de la référence à l'identité des personnes qui le composent, Dans la mesure où l'identité repose sur un processus d'identification de la part de la personne, la référence à un processus semble exclure que l'identité soit une donnée préalable. En fait, dans cette approche, une « demande d'identité » est définie, demande satisfaite par une offre « institutionnelle », les institutions étant ici définies comme un ensemble de règles. Le choix de règles signifie le choix d'une identité. L'identité peut constituer un « capital motivationnel » pour l'institution ou l'organisation qui la produit.

- 41 Akerlof et Kranton (1999) insistent sur le fait que, si certains individus n'ont pas le choix de leur identité, d'autres au contraire peuvent choisir entre plusieurs identités. C'est évidemment un argument qui renforce la vision du processus de patrimonialisation comme un processus de construction de ressources par des acteurs ayant des capacités différenciées, dans la mesure où certains participants au processus vont pouvoir choisir l'identité qu'ils veulent se donner, alors qu'elle pourra être imposée aux autres<sup>12</sup>. Dans cette hypothèse, d'autre part, des groupes marginalisés (comme par exemple certaines communautés indigènes) peuvent récupérer un sentiment d'identité augmentant leur bien-être à partir du moment où ils peuvent valoriser leurs caractéristiques patrimoniales dans un certain nombre d'activités. L'identité « *contrainte* » peut alors devenir une identité choisie. Van Rekom et Go (2006) le montrent dans le cas de l'activité touristique<sup>13</sup>.
- 42 Par ailleurs, le raisonnement d'Akerlof et Kranton (1999) repose sur la définition préalable et exogène d'un ensemble d'identités référées à des groupes sociaux, entre lesquelles certains individus vont avoir la capacité de choisir. Akerlof et Kranton (2005) confirment cette approche en insistant sur le rapport entre l'identité, la catégorie sociale, les normes et l'idéal propres à cette catégorie : la volonté de s'identifier à un groupe, par exemple une entreprise, peut constituer une incitation aussi forte par exemple que l'incitation en termes de salaire d'efficience.
- 43 Or la conception de l'identité développée par Akerlof et Kranton a été critiquée par Davis (2004). En effet, elle repose sur une approche psycho-sociale qui suppose prédéterminée la typologie des groupes sociaux définissant les identités ; dans cette hypothèse on peut comprendre que le choix identitaire peut être limité pour les individus et se résume à la possibilité ou non de sortir de l'identité pré-définie par son groupe d'appartenance. Davis propose quant à lui une approche sociologique de l'identité comme un construit personnel. Cette conception renforce encore le caractère de choix personnel de la définition d'une identité car, si la typologie des groupes n'est pas prédéterminée, ces groupes (par exemple éventuellement des « groupes patrimoniaux ») émergeront de l'interaction des personnes autour de la construction de l'identité collective, identité collective qui elle-même pourra être vécue de manière très différente par les personnes. On est ramené à un processus de construction voire « d'activation » d'une ressource, analogue à celui qui est identifié dans la construction de certaines dynamiques territoriales (Boucher, 2004).
- 44 Au total le patrimoine apparaît bien comme le produit d'une démarche de construction de ressources dans une perspective de valorisation. Ce processus repose sur la définition d'une identité qui va pouvoir découler à la fois d'un choix des personnes et d'un compromis à l'échelle d'un groupe qui n'est pas prédéterminé. La perspective de valorisation pose par ailleurs la question de la reconnaissance de cette identité par l'autre, à travers une demande de caractéristique patrimoniale des biens et des actifs.

## 2.2. La seule approche économique qui considère le territoire comme une variable endogène est celle de l'ancrage territorial des actifs, qui renvoie aux théories économiques de la qualification

- 45 Le débat sur l'économie des proximités a fait émerger la notion « d'ancrage territorial », qui consiste à considérer la relation au territoire comme une caractéristique des actifs et des biens<sup>14</sup>. La référence au concept de caractéristique, développé notamment par Lancaster (1966) en économie de la consommation, fait donc de cette notion d'ancrage territorial la base d'une approche théorique légitime du concept de territoire en économie.
- 46 L'ancrage territorial d'un actif ou d'un bien renvoie de fait à une caractéristique de cet actif ou de ce bien qui lui donne une spécificité en tant que ressource du territoire. La notion de caractéristique est proposée par Lancaster essentiellement par rapport à une approche du comportement du consommateur : les caractéristiques sont les arguments de la fonction du consommateur, les biens achetés sur le marché n'étant que des inputs que le consommateur transforme par son activité de consommation en caractéristiques qui lui sont utiles. Le territoire « économique » est le résultat d'un accord des offreurs et des demandeurs sur la caractéristique de qualification territoriale d'un ensemble de biens privés et publics produits conjointement (une double « jointure » au niveau de la production des biens et des caractéristiques). L'espace spécifié, au sens de la présence d'un actif spécifique, à savoir la caractéristique de qualité territoriale résultant d'un accord entre consommateurs et producteurs, définit le territoire.
- 47 Cette référence à l'approche lancasterienne de l'économie de la consommation doit cependant être réintroduite dans son intégralité, c'est-à-dire en tenant compte de deux aspects. En premier lieu il faut réintroduire la séquence complète proposée par Lancaster *biens - activités - caractéristiques* et non la séquence simplifiée qu'il utilise pour des besoins de représentation graphique et de modélisation *biens - caractéristiques*. Les consommateurs combinent par des activités spécifiques certains biens pour produire conjointement un assortiment de caractéristiques. Ce sont ces activités qui définissent la « technologie de consommation ». Lancaster étend d'ailleurs cette analyse à toutes les activités des agents économiques, dans la mesure où une activité productive peut produire pour l'individu des caractéristiques négatives (l'effort) mais aussi positive (l'intérêt pour l'activité). Cette référence aux activités de consommation, et à la production jointe de caractéristiques, pose la question de l'action des consommateurs dans la reconnaissance de ces caractéristiques d'ancrage territorial. Par exemple, certains consommateurs, les touristes, vont par leur activité assembler des biens et services divers, usage des logements touristiques, produits agroalimentaires, paysages, etc., dont la combinaison définira la caractéristique territoriale de qualité. En second lieu il faut intégrer la dimension cognitive de la construction des caractéristiques, lesquelles doivent faire l'objet d'une connaissance commune objectivée, acquise à travers un processus d'apprentissage. Lancaster insiste fortement sur la distinction entre les caractéristiques, objectives, et les préférences sur les caractéristiques, subjectives : les caractéristiques ont une dimension objective et ne sont pas l'effet de la subjectivité des consommateurs (contrairement à l'interprétation qui en est parfois faite par certains travaux en gestion).

- 48 Cette analyse pose cependant plusieurs questions. En premier lieu, ce type d'analyse est jusqu'à présent plutôt appliqué au cas des territoires ruraux, où s'est développée une production de produits agroalimentaires qualifiés par l'origine territoriale. Cette qualification concerne aussi des services, par exemple un certain nombre de prestations touristiques, ceux-ci reposant eux-mêmes sur la présence d'un certain nombre d'aménités. L'ensemble de ces éléments peut être considéré comme un « panier de biens » (Pecqueur, 2004) qualifié territorialement. En second lieu cette approche amène un centrage sur la question de la qualification de la demande finale. Dans quelle mesure peut-on l'étendre à la qualification d'actifs non finaux, tels que les inputs d'un processus de production ? *A priori* rien ne s'y oppose dans la mesure où le caractère objectif et cognitif des caractéristiques lancasteriennes peut en faire des informations pertinentes pour la demande d'inputs intermédiaires, favorisant un accord sur la qualité sur ces marchés. Dans le cas des analyses territoriales, l'ancrage territorial des savoirs et des savoir-faire sur la base d'une relation avec une connaissance « tacite » née de la proximité des acteurs, peut relever de ce type de qualification : on peut admettre une qualification par la demande, par exemple celles des donneurs d'ordre à des sous-traitants d'un cluster ou d'un district, qui peut aboutir à une spécification des inputs ou des compétences (par exemple en matière de savoir-faire ou d'innovation) en référence à un territoire. On sait cependant la fragilité de cette approche, comme nous l'avons noté à propos de l'autocritique de Sabel sur l'analyse des districts industriels, même si un certain nombre de contributions insistent sur la dimension territoriale de la stratégie de grandes firmes, essentiellement motivée par ce type de qualification (Perrat, 2000). Il n'est pas sûr que l'hypothèse d'une qualification territoriale des inputs intermédiaires soit valide pour tous les exemples de systèmes productifs locaux industriels fabriquant de tels inputs, sauf quand cette activité peut être valorisée par la demande touristique (écomusée de la mine par exemple), ce qui signifie justement qu'elle appartient à l'histoire.
- 49 Si l'on s'en tient néanmoins aux processus territorialisés travaillant pour la consommation finale, on peut avancer que la référence à la notion de caractéristique dans ce type d'analyse crée un lien biunivoque d'appartenance entre l'activité productive menée sur le territoire et le territoire lui-même : on se rapproche donc d'une conception d'une relation d'appartenance réciproque entre une population et un espace qui définissent le territoire. On doit cependant remarquer que cette approche concerne essentiellement les cas où la demande finale joue un rôle moteur dans la définition de la caractéristique territoriale des produits, c'est-à-dire des activités comme le tourisme ou l'agroalimentaire.
- 50 Cependant on doit souligner que l'approche lancasterienne d'une caractéristique de qualité territoriale, impliquant une qualification par la demande, notamment lorsqu'elle est appliquée à des territoires ruraux et à leur qualification, est liée à l'introduction de la référence au patrimoine et à l'identité qui définit le patrimoine. Celle-ci permet de donner un contenu à la dimension cognitive de la définition de la caractéristique : le consommateur reconnaît en effet que les biens et services consommés sont représentatifs d'une identité locale, telle que définie par les producteurs, et qui constitue leur patrimoine. Elle permet d'autre part de rendre compte de l'accord qui se réalise sur la qualité : l'identité territoriale va être perçue par les offreurs comme par les demandeurs comme liée à la transmission d'une identité aux consommateurs à travers un processus de production des biens et des services

concernés. Là encore la ruralité, à travers par exemple le cas de l'origine territoriale des produits agro-alimentaires typiques ou celui du tourisme rural en est une illustration. Autrement dit, la validité de cette définition d'une caractéristique de qualité territoriale renvoie à la relation entre le patrimoine et l'identité telle qu'elle découle du processus de valorisation du patrimoine. Le lien entre territoire, patrimoine et identité, fonde l'appropriation de la notion de territoire dans l'analyse économique<sup>15</sup>.

## Conclusion

51 En conclusion il nous semble au terme de cette revue que deux propos d'étape peuvent être avancés.

1. Le territoire peut être considéré comme une variable légitime en économie s'il apparaît comme le produit d'un processus économique endogène. L'hypothèse que nous proposons est que la qualification des actifs peut constituer un tel processus. Ce processus, fondé sur un apprentissage et un accord sur le contenu cognitif des caractéristiques de qualité entre producteurs et consommateurs, soit une co-construction, est inséparable de la reconnaissance des identités et de leur patrimonialisation ;
2. Dans ces conditions, l'apport des économistes à la définition d'une identité territoriale articulée à une patrimonialisation d'actifs territorialisés pourrait être d'insister sur la composante d'interaction personnelle de la définition d'une identité. La revalorisation d'une identité peut alors apparaître comme la construction d'une ressource valorisable. Ceci peut déboucher sur une vision plus critique des processus de patrimonialisation qui peuvent effectivement générer des conflits ou des dispositifs d'exclusion autour des ressources patrimoniales et identitaires construites par certains acteurs. Ainsi la construction d'une identité territoriale est indissociable de l'action de groupes localisés qui construisent la patrimonialisation de certaines ressources exclusives. Ceci amène à relativiser largement la vision d'un patrimoine et d'une identité donnés *a priori*.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Abramovay R., 2005, *Para una teoría de los estudios territoriales*, miméo, USP/RIMISP, Sao Paulo.
- Akerlof G.A., Kranton R., 1999, « Economics and identity », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 105, n° 3, pp. 715-53.
- Akerlof G.A., Kranton R., 2005, « Identity and the theory of organizations », *Journal of Economic perspectives*, vol. 19, n° 1, pp. 9-32.
- Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D., 2004, « Quels apports d'une approche en termes de patrimoine à l'analyse de la régulation sectorielle et territoriale ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement », *Communication aux 4<sup>è</sup> journées de la proximité*, Marseille, juin 2004.
- Barrère C., 2003, « Un processus évolutionnaire de création institutionnelle, d'une convention de qualité : l'histoire exemplaire de la création d'un produit de luxe, le Champagne », *Économie Appliquée*, t. LVI, n° 3, pp. 133-170.

- Barrère C., 2007, « Vers une théorie économique substantiviste du patrimoine », *Économie Appliquée*, t. LX, n° 3, pp. 7-30.
- Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (dir.), 2005, *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan.
- Beccatini G., 1992, « Le district marshallien, une notion socio-économique », in Benko G., Lipietz A., *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF.
- Bowles S., Gintis H., 2004, « Persistent parochialism : Trust and exclusion in ethnic networks », *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 55, n° 1, pp. 1-23.
- Brodhag C., 2000, « Agriculture durable, terroirs et pratiques alimentaires », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 40, juin 2000, pp 33-45.
- Boucher F., 2004, *Enjeux et difficultés d'une stratégie collective d'activation des concentrations d'agro-industries rurales (Le Cas des fromageries rurales de Cajamarca, au Pérou)*, Thèse de doctorat, décembre, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Calvo-Mendieta I., 2005, *L'économie des ressources en eau : de l'intégration des externalités à la gestion intégrée*, Thèse de doctorat, décembre, Université des Sciences et Technologies de Lille.
- Caron A., Torre A., 2005, « Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux », in Torre A., Filippi M. (dir.), *Proximité et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Paris, INRA éditions, pp. 297-314.
- Davis J. B., 2004, *Akerlof and Kranton on identity and economics*, mimeo, University of Amsterdam.
- Di Méo G., 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n° 78, pp. 15-34.
- Du Tertre C., 2007, « Création de valeur et accumulation : capital et patrimoine », *Économie Appliquée*, t. LX, n° 3, pp. 157-176.
- Filippi E., 2004, *Le déclin de long terme de la moitié sud du Rio Grande do Sul : pour une approche northienne des dynamiques territoriales*, Thèse de doctorat, juin, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Gereffi G., 1999, « A commodity chain framework for analysing global industries », Duke University.
- Gilly J.-P., Lung Y., 2004, « Proximités, secteurs et territoires », *Communication aux Quatrième Journées de la Proximité*, Marseille, 17-18 juin 2004.
- Gilly J.-P., Pecqueur B., 2000, « Régulation des territoires et dynamiques institutionnelles de proximité : le cas de Toulouse et des Baronnie », in Gilly J.-P., Torre A. (dir.), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.
- Giulani E., Pietrobelli C., Rabellotti R., 2005, « Upgrading in Global Value Chains : Lessons from Latin American Clusters », *World Development*, vol. 33, n° 4, pp. 549-573.
- Hainaut C., 2006, « Quel avenir pour l'industrie transalpine ? », *Problèmes économiques*, n° 2893, février.
- Hotelling H., 1929, « Stability in competition », *Economic Journal*, vol. 39, pp. 41-57.
- Krugman P., 1991, « Increasing Returns and Economic Geography », *Journal of Political Economy*, vol. 99, n° 3, pp. 483-499.

- Lacroix A., Mollard A., Pecqueur B., 1998, « A Meeting Between Quality and Territorialism », *Communication au 2<sup>e</sup> colloque de l'ESEE "Ecological Economics and Development"*, Genève, mars 1998.
- Lancaster K., 1966, « A New Approach to Consumer Theory », *Journal of Political Economy*, vol. 74, n° 2, pp. 132-157.
- Lucas R., 1988, « On the Mechanics of Economic Development », *Journal of Monetary Economics*, vol. 22, n° 1, pp. 3-42.
- Nadvi K., Schmitz H. (dir.), 1999, « Industrial Clusters in Developing Countries », *World Development*, vol. 27, n° 9, pp. 1503-1734.
- Nieddu M., 2005, « Capitalisme et patrimoine », in Barrère et al. (dir.), *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, pp. 151-177.
- Nieddu M., 2007, « Le patrimoine comme relation économique », *Économie Appliquée*, t. LX, n° 3, pp. 31-56.
- Oates W., 1968, « The theory of public finance in a federal system », *Canadian Journal of Economics*, vol. 1, n° 1, pp. 37-54.
- Ollagnon H., 1989, « Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel », in Mathieu N., Jollivet M. (dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, ARF, Paris, L'Harmattan, pp. 258-268.
- Pecqueur B., 1992, « Territoire, territorialité et développement », *Actes du colloque industries et territoire : les systèmes productifs localisés*, IREP-D Grenoble, octobre.
- Pecqueur B., 2001, « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie rurale*, n° 261, janvier-février, pp. 37-53.
- Perrat J., 2000, « Dynamique des firmes et politiques de développement régional et local : éléments pour une lecture de la "géographie des interdépendances" », in Gilly J.-P., Torre A. (dir.), *Dynamiques de Proximité*, Paris, L'Harmattan.
- Piore M. J., Sabel C. F., 1984, *The Second Industrial Divide : Possibilities for Prosperity*, New-York, Basic Books.
- Poria Y., Reichel A., Biran A., 2006, « Heritage Site Management : motivations and expectations », *Annals of Tourism Research*, vol. 33, n° 1, pp. 162-178.
- Rallet A., 2002, « L'économie de proximité », in Torre A. (dir.), *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale*, Etudes et Recherches, n° 33, pp. 11-26.
- Requier-Desjardins D., 2003, « Le capital social dans la théorie économique : actif privé ou bien public ? Le point sur quelques contributions récentes », in Ballet J., Guillon R. (dir.), *Regards croisés sur le capital social*, Paris, L'Harmattan, pp. 15-39.
- Sabel C., 2001, « Diversity not specialization : the ties that bind the new industrial district », *Communication à la conférence Complexity and industrial clusters : dynamics and Models in theory and practice*, organisée par la Fondation Montedison, 19-20 juin 2001, Milan.
- Salais R., Storper M., 1993, *Les mondes de production : Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Schmitz H., 1995, « Small shoemakers and fordist giants : tale of a supercluster », *World Development*, vol. 23, n° 1, pp. 9-28.
- Tiebout C., 1956, « A Pure Theory of Local Public Expenditures », *Journal of Political Economy*, vol. 64, pp. 416-24.

Van Rekom J., Go F., 2006, « Being discovered : a blessing to local identities », *Annals of Tourism Research*, vol. 33, n° 3, pp. 767- 784.

Vivien F. D., 2005, « Le "patrimoine naturel" : un ouvrage d'analyses économiques et de politiques potentielles dans le domaine de l'environnement », in Barrère C. *et al.* (dir.), *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, pp. 287-310.

## NOTES

1. Cette problématique des effets de débordement n'est d'ailleurs plus limitée au cas des biens publics locaux. Elle se retrouve par exemple dans le cas du « mal public » que constitue la pollution transfrontalière ou des biens publics locaux dont les effets dépassent ceux d'un territoire national. En fait la définition d'un bien public est inséparable de celle de ses effets géographiques.

2. Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs.

3. Le déclin qui affecte depuis quelques années l'économie italienne amène même certains auteurs à souligner la dépendance du modèle des districts par rapport à certaines caractéristiques macroéconomiques de l'économie italienne des années 1970-80, comme par exemple la récurrence des dévaluations compétitives ou la vigueur de la demande dans les secteurs à « basse technologie » privilégiés par les districts, caractéristiques aujourd'hui remises en cause (Hainaut, 2005).

4. Institute of Development Studies de l'Université de Sussex (Brighton, Royaume-Uni).

5. Il faut cependant noter un intérêt marqué de la part de ces auteurs pour les études de cas de clusters dans les pays en développement ou émergent (Brésil, Mexique, Pakistan, etc.).

6. Cette taxonomie a pu être nuancée ou enrichie par certains auteurs relevant de ce courant, notamment par une distinction entre proximité institutionnelle et organisationnelle, mais elle reste relativement bien partagée même si certains établissent une distinction entre une approche interactionniste de la proximité et une approche plus institutionnaliste, dont relèverait justement le concept de proximité institutionnelle (Gilly, Lung, 2004).

7. Voir par exemple l'analyse que fait Calvo-Mendieta (2005) de l'émergence du maraîchage comme composante essentielle du patrimoine de l'Audomarois, dans un contexte de gestion d'un bassin versant associé à un Parc Naturel Régional.

8. Encore une fois l'exemple traité par Calvo-Mendieta est illustratif : la patrimonialisation du maraîchage ne se comprend pas si on ne tient pas compte du poids des intérêts agricoles dans les instances collectives de gestion du parc et du bassin versant.

9. On est donc proche chez Du Tertre (2007) d'une assimilation du patrimoine collectif situé à un bien collectif surtout lorsque sont précisées les conditions d'accès à ce patrimoine collectif telles que l'accès dans l'espace ou dans le temps. Cela conduit à relativiser le caractère novateur d'une référence à des éléments non marchands créateurs de valeur ; la théorie des biens publics intègre en partie cette idée.

10. La patrimonialisation de la gestion des aires protégées de conservation s'oppose justement à une vision exclusivement conservacionniste de ces aires en intégrant la valorisation et la création de revenu pour les populations locales.

11. Certains travaux, effectués sur le cas particulier du patrimoine historique, montrent que les motivations des touristes varient en fonction de la relation qu'ils établissent avec le patrimoine visité et en particulier avec leur capacité à s'approprier ce patrimoine comme étant le leur (Poria *et al.*, 2006).

12. Le choix de l'identité peut alors être un élément des « capacités » de la personne, au sens de Sen, puisque c'est un des éléments d'un « vecteur de fonctionnements ».

13. Ils prennent notamment le cas des Otavalo, ethnie indigène de l'Équateur, qui s'est spécialisée au cours des années dans la production de produits artisanaux, aujourd'hui mondialement reconnus et exportés. Ils montrent comment l'identité autrefois subie par les Otavalo, parce que méprisée par la société non indigène, est aujourd'hui choisie par un processus d'identification et conduit à la réhabilitation de leur patrimoine culturel.

14. Voir notamment les travaux réalisés au sein de l'UMR GAEL sur l'existence de « paniers de biens » ancrés territorialement (Lacroix, Mollard, Pecqueur, 1998).

15. La référence au patrimoine et à l'identité peut d'ailleurs rendre compte de la qualification des processus productifs d'inputs : si on prend en compte les caractéristiques produites par l'activité de production pour les producteurs eux-mêmes : l'intérêt des habitants d'un district industriel pour la spécialisation du district pourrait découler de la caractéristique identitaire pour le territoire de cette activité. La caractéristique dans ce cas serait toutefois une variable des fonctions d'utilité et non une spécification d'un input.

---

## RÉSUMÉS

Le territoire n'est pas au départ un concept économique, l'économie spatiale néo-classique étant largement a-territoriale. L'économie s'y est intéressée depuis environ deux décennies. Cet article s'interroge sur la place du territoire dans l'analyse économique, et sur son lien avec les concepts de patrimoine et d'identité. Développé par des courants hétérodoxes et institutionnalistes, il est parfois remis en cause par ces mêmes courants. Nous avançons que seul le passage par la qualification des biens et des actifs dans les processus de production et de consommation permet de lui donner un statut endogène, comme élément de définition d'une caractéristique de qualité. En effet le processus de qualification implique des références au patrimoine et à l'identité des acteurs, concepts également pris en compte par des économistes. La construction d'une identité territoriale est indissociable de l'action de groupes localisés qui construisent la patrimonialisation de certaines ressources exclusives. Ceci amène à relativiser largement la vision d'un patrimoine et d'une identité donnés *a priori*.

Place is not at first sight an economic concept; mainstream spatial economics remains largely unconcerned by Place. Economics has taken an interest in it in the last twenty years. This paper deals with the role of place in economic analysis, and its relationship with the concepts of

heritage and identity. Elaborated by heterodoxy and institutionalism in economics, it has been sometimes criticised by economists belonging to these very persuasions. We sustain that only qualification processes of goods and assets in production and consumption give it an endogenous status as a marker of a quality characteristic. Actually qualification processes implies references to heritage and identity. The building of a territorial identity requires the collective action of place-specific groups who set up the heritage character of some exclusive resources. This largely questions the approach of a given heritage and identity.

## INDEX

**Mots-clés** : territoire, identité, patrimoine, qualification, activation des ressources

**Keywords** : place, identity, heritage, qualification, resources activation

## AUTEUR

**DENIS REQUIER-DESJARDINS**

Professeur d'Économie à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, chercheur au LEREPS (EA 4212  
- Université de Toulouse 1)